

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 juin 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Par délibération n° 1999-3796 en date du 1er mars 1999, une consultation a été engagée en vue de la désignation d'un maître d'oeuvre pour la conclusion d'un marché à bons de commande qui pourrait être conclu de sa date de notification au 31 décembre 1999, avec une possibilité de tacite reconduction en 2000 et 2001, et ceci dans le cadre de l'aménagement paysager des parcs cimetières communautaires de Bron-Parilly et de Rillieux la Pape.

Après parution d'un avis d'appel public à la concurrence, la commission composée comme un jury réunie le 30 mars 1999 a retenu quatre maîtres d'oeuvre admis à remettre une note d'intention et une offre d'honoraires.

Le 8 juin 1999, la commission composée comme un jury a proposé, après analyse des offres, de retenir madame Blum-Rass, architecte DPLG ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération n° 1999-3796 en date du 1er mars 1999 ;

Vu les décisions de la commission composée comme un jury réunie les 30 mars et 8 juin 1999 ;

Où l'avis de ses commissions domaine et administration générale et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Désigne madame Blum-Rass pour l'attribution du marché, conformément à la proposition de la commission composée comme un jury.

2° - Autorise monsieur le président à signer le marché de maîtrise d'oeuvre correspondant avec madame Blum-Rass ainsi qu'à accomplir tous les actes y afférents.

3° - Les dépenses correspondantes à ce marché seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 1999, 2000 et 2001 - compte 231 810 - fonction 026 - opération 0110.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,